

L'Agglo

Grand Guéret
Communauté

publié le 8/10/24
mis en ligne le 10/10/24

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Entité de gestion d'eau potable
Service en régie

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	7
1.6.2.	Production.....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020	14
2.4.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Autre indicateur technique : données de consommation énergétique	20
3.6.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	21
3.7.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	22
3.8.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	22
3.9.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
3.10.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Branchements en plomb	24
4.2.	Montants financiers	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	27
ANNEXES 1 à 3		28 à 69

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20240926-211_24-DE Date de télétransmission : 08/10/2024 Date de réception préfecture : 08/10/2024	28 à 69
---	---------

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

* Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

* Nom de l'entité de gestion : eau potable : Entité de gestion "eau potable" en régie

* Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

* Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, Glénic, **Guéret**, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Savennes

Au 1^{er} janvier 2022, au terme de la délégation de service public (DSP), le service de l'eau potable de la Ville de Guéret a été intégré à la régie de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

* Existence d'une CCSPL Oui Non

- Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
- Délibération du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020

* Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

* Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022

* Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **26 969 habitants** au 31/12/2023 (26 940 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **13 599 abonnés** au 31/12/2023 (13 486 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Rappel Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Ajain	538	535
Anzême	368	374
Bussière-Dunoise	838	835
Gartempe	101	101
Glénic	393	391
Guéret	5 330	5 447
Jouillat	303	306
La Brionne	211	210
La Chapelle-Taillefert	238	234
La Saunière	310	306
Mazeirat	91	91
Montaigut-le-Blanc	257	259
Peyrabout	118	120
Saint-Christophe	88	90
Saint-Eloi	120	120
Saint-Fiel	559	567
Saint-Laurent	365	367

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Commune (suite)	Rappel Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Saint-Léger-le-Guérétois	236	233
Saint-Silvain-Montaigut	167	166
Saint-Sulpice-le-Guérétois	1 101	1 104
Saint-Vaury	1 150	1 140
Saint-Victor-en-Marche	230	233
Saint-Yrieix-les-Bois	240	238
Savennes	134	132
Total abonnés	13 486	13 599
Variation en %	0,8 %	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **17,58 abonnés/km** au 31/12/2023 (17,41 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,98 habitants/abonné au 31/12/2023** (2 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **99,06 m³/abonné/an** au 31/12/2023 (100,44 m³/abonné au 31/12/2022).

La Ville de Guéret représente 40 % du nombre d'abonnés en 2023.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé au total **1 808 764 m³** pour l'exercice 2023 (1 920 055 m³ pour l'exercice 2022).

→ Volumes prélevés sur les ressources des communes en 2023 (hors Guéret) :

Commune	Liste des ressources et implantation	Référence SISE-EAUX	Volumes prélevés m ³
Ressources d'origine souterraine (captages)			
Bussière Dunoise	Captages Cessac n°1 et n° 2	23000-514/515	20 580
	Captages Balsac n°1 à n° 4	23000-906/905/904/506	56 482
	Captages Peu Chaud n° 1 et n° 2	23000-911/508	
	Captages Peu Jarissou n°1 à n° 5	23000-910/909/908/907/510	
	Captages Maumont n° 1 à n° 3	23000-511/512/513	4 133
	Captage La Vergne	23000252	10 932
	Captage La Size	23000256	218
Glénic	Captages Villemôme n° 1 à n° 4	23000-640/641/642/643	26 577
La Chapelle-Taillefert	Captage Puy du Chiroux	23000261	9 670
	Captage Montmallet n°1 G et n° 2 D	23000-259/260	10 955
Montaigut-le-Blanc	Captage Montaigut Bourg	23000684	19 083
Peyrabout	Captages Peyrabout	23000715	9 040
Saint-Christophe	Captage Le Masgiral	23000344	23 623
Saint-Eloi	Captage Montpigeaud	23000348	5 763
Saint-Léger-le-Guérétois	Captage La Rue Basse	23000370	2 328
	Captage Le Bourg	23000367	14 299
	Captage Les Betouilles	23000-368/610	5 939
Saint-Silvain Montaigut	Captage Sous-la-Faye	5526	1 606
Saint-Sulpice-le-Guérétois	Captages Cherpelat n° 1 et n° 2	23000-400/401	16 133
	Captages Les Coussières n° 1 à n° 3	23000-773/968/969/399	8 808
	Captage Pierres Civières		
	Captages Banassat n° 1 Aval, n° 2 Gauche, n° 3 Droit et n° 4	23000-395/396/397/398	38 619
	Captage Les Betouilles	23000395	60 261

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Saint-Vaury	Captages Villestivaud n° 1 et n° 2	23000-405/406	66 797
	Captage Sainte Valéry	23000408	27 637
	Captages Le Roudeau n° 1 à n° 4	23000-774/898/899/403	36 132
	Captage Le Peyroux	23000407	11 151
	Forage de Roche	23001516	5 002
Saint-Victor en Marche	Captages de Beauvais n° 1 et n° 2	23000-409/803	25 172
Saint-Victor en Marche (Azat-Chatenet)	Captage de Montpeyroux	23000682	28 337
Saint-Yrieix les Bois	Captages Saint-Yrieix n° 1 Bas et n° 2 Haut	23000-790/775	104 113
	Captages Pétillat n°1 à n° 6	23000718	
	Captage les Séchaux	23000-716/717	
Ressource d'origine superficielle			
Saint-Yrieix les Bois	Retenue de Beaumont (étangs de Chiroux)	23000-725/837	60 508
Sous-total ressources communes (hors Guéret)			709 898

La production des ressources (hors Guéret) a diminué de 12,8 % par rapport à 2022.

➔ Détail des volumes prélevés sur les ressources de Guéret :

Ressource et implantation	Rappel volume prélevé en 2022 m ³	Volume prélevé en 2023	Variation en %
Ressources d'origine souterraine (captages)			
Forêt de Chabrières : captage de Chabrières, captages de Rio Cledou 1, 2, 3, 4, 5, 6			
Sous-total 1 - Forêt de Chabrières 14,9 %	193 367	174 270	-9,9 %
Forêt de Chabrières (Badant) : captages de la Fontaine aux Sangliers 19, 21, 22, 32, 35, 36; captages de Badant Champs 27, 28, 29, 30 ; captages Bois 31, 37, captage de 6 Tilleuls 24 ; captages de Pré du Garde 25, 26, 26C, 38			
Sous-total 2 - Forêt de Chabrières (Badant) 17,8 %	203 201	208 019	+2,4 %
Forêt du Maupuy : captages de Aile N/E 14, 15, 19, 21, 22, 23, 28 ; captages de Aile N/O 4, 4bis, 5 regard 5 -1G, 6, 6bis, 8, 11, 12 ; captages de Aile S/O 1,2 captages de Aile Sud Est 24, 26, 27			
Sous-total 3 - Forêt de Maupuy 37,9 %	454 275	442 597	-2,6 %
Ressource d'origine superficielle			
Prise d'eau sur La Gartempe (St Silvain Montaigut)	254 878	273 980	
Sous-total 4 - prise d'eau Gartempe 24,9 %	254 878	273 980	+7,5 %
Total production ressources de Guéret	1 105 721	1 098 866	-0,6 %

La production des ressources de Guéret a diminué de 0,6 % par rapport à 2022.

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume total prélevé est de **81,0 %**

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

1.5.2. Achats d'eaux brutes

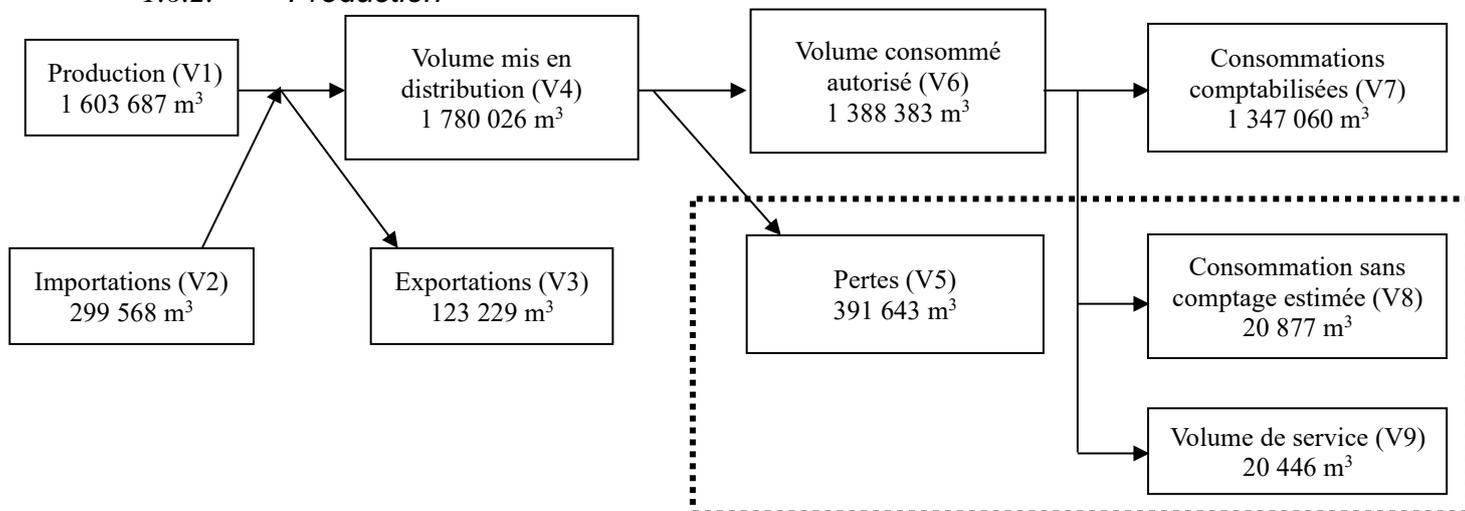


Il n'y a pas d'achat d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

1.6.2. Production



Le service dispose de 21 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Courtille - prise d'eau de la Gartempe (Guéret)	Pré-ozonation, floculation/décantation, filtration, reminéralisation/neutralisation, désinfection (chloration)
Station de Pisserate (Guéret)	Reminéralisation/neutralisation, désinfection (chlore gazeux)
Station de Cessac (Bussière Dunoise)	Traitement arsenic, neutralisation partielle, désinfection (chlore)
Réservoir « bourg » (Bussière Dunoise)	Reminéralisation, désinfection (chlore)
Station de Beauvais (Bussière Dunoise)	Désinfection (chlore)
Réservoir La Vergne (Bussière Dunoise) *	Désinfection (chlore)
Station de Villemôme/les Eures (Glénic)	Neutralisation, désinfection (chlore, UV)
Réservoirs de Chiroux et les Chiers (La Chapelle-Taillefert)	Désinfection (chlore)
Réservoir des Fougères Saint-Sulpice le G.	Désinfection (chlore)
Station de la Graulade (Saint-Saury)	Traitement arsenic, neutralisation, désinfection (chlore)
Station de Roche Pautour (Saint-Vaury)	Neutralisation, désinfection (chlore)
Station du Roudeau (Saint-Vaury)	Désinfection (chlore)
Station de pompage de Beauvais (Saint-Victor en Marche)	Désinfection (chlore)
Station de pompage « Sous-la-Faye » (Saint-Silvain M.)	Désinfection (chlore)
Réservoir d'Agnat (Montaigut-le-blanc)	Désinfection (chlore)
Station de Montaigut (Montaigut-le-blanc)	Désinfection (chlore)
Réservoir Saint-Yrieix (St Yrieix les Bois)	Désinfection (chlore)
Station de pompage de Peyrabout (Peyrabout)	Désinfection (chlore)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Réservoirs Saint-Yrieix (St Yrieix les Bois)	Désinfection (chlore gazeux) – départ réservoir la Saunière Désinfection (UV) – départ bourg St-Yrieix
Station de traitement de Beaumont (St Yrieix les Bois)	Préoxydation à l’ozone, coagulation/floculation, décantation (décanteur lamellaire), filtration sur filtres à sable fermés, désinfection au chlore gazeux, neutralisation
Réservoir de Pétabert (Pionnat) – distribution Ajain/Glénic sud	Désinfection (chlore)

* Le réseau de la Size (2 abonnés) a été rattaché au réseau de la Vergne en octobre 2023 et le poste de chloration supprimé

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressources (Guéret)	Rappel volume produit 2022 m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %
Eau de surface Gartempe (station Courtille)	222 340	226 226	
Captages Chabrières/Maupuy (station Pisserate)	742 222	681 110	
Total Guéret	964 562	907 336	-5,9 %

Ressources (autres communes)	Rappel volume produit 2022 m ³	Volume produit en 2023 m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captages Cessac 1 et 2	23 826	20 380		80
Captages Balsac 1, 2, 3, 4	59 880	53 882		80
Captage de Peu Chaud 1, 2				60
Captage Peu Jarissou 1, 2, 3, 4, 5				60
Captage Maumont 1, 2, 3	4 835	4 133		80
Captage La Vergne	12 831	10 132		60
Captage La Size	151	218		60
Total Bussière Dunoise	101 523	88 745	-12,6 %	
Captage Villemôme 1, 2, 3	30 432	25 577		80
Captage Villemôme 4				80
Total Glénic	30 432	25 577	-15,9 %	80
Captage Puy du Chiroux	20 308	20 625		80
Captage Montmallet 1 G, 2D				80
Total La Chapelle-Taillefert	20 308	20 625	-1,6 %	80
Captage Peyrabout (Peyrabout)	9 183	9 040		60
Total Peyrabout	9 183	9 040	-1,6 %	60
Captage Le Masgiral	27 040	23 623		80
Total Saint-Christophe	27 040	23 623	-12,6 %	80
Captage Montpigeaud	5 452	5 763		60
Total Saint-Eloi	5 452	5 763		60

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Ressources (autres communes) (suite)	Rappel volume produit 2022 m ³	Volume produit en 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captage La Rue Basse	32 689	22 566		40
Captage Le Bourg				60
Captage Les Betouilles				60
Total Saint-Léger le Guéretois	32 689	22 566	-31 %	53
Captage Sous La Faye (St Silvain M.)	1 141	1 606		60
Captage Montpeyroux 1 (St Victor en M.)	57 941	47 420		60
Captage Montaigut Bourg (Montaigut le B.)				60
Total Saint-Silvain Montaigut/ Montaigut le Blanc/ Gartempe	59 082	49 026	-17 %	60
Captage Cherpelat 1, 2	13 067	16 133		60
Captage Les Coussières 1, 2, 3	4 384	8 808		60
Captage Banassat 1, 2, 3, 4	66 414	38 619		60
Captage Pierres Civières	46 597	60 261		60
Captage Les Betouilles				60
Total Saint-Sulpice le Guéretois	130 462	123 821	-5,1 %	60
Captage Villevivaud 1 et 2	67 256	67 797		80
Captage Sainte Valéry	27 532	27 637		60
Captage Le Roudeau 1, 2, 3 et 4	40 293	36 132		60
Captage Le Peyroux (Saint-Vaury)	6 778	11 151		60
Forage de Roche (Saint-Vaury)	10 432	4 802		80
Total Saint-Vaury	152 291	145 519	-4,5 %	68
Captage Beauvais 1 et 2	30 293	25 172		60
Total Saint-Victor en Marche	30 293	25 172	-16,9 %	60
Captage Saint Yrieix 1 (bas) et 2 (haut)	154 074	104 113		60
Captages Pétillat (Peyrabout)				60
Captage Les Séchauds 1 et 2 (Saint-Yrieix-les-Bois)				60
Total Saint-Yrieix départ réservoirs	154 074	104 113	-34,4 %	60
Le Chiroux 1 et 2 (étangs)	46 931	52 758		60
Station de Beaumont	46 931	52 758	+12,4 %	60
Total du volumes produits (V1)	799 760	696 348	-12,9 %	69

La production totale de l'année 2023 à partir des ressources souterraines et de surface est de **1 603 684 m³** (1 764 322 m³ en 2022), soit une diminution de 9,1%

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseurs	Rappel volume acheté durant l'exercice 2022 m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Commune de Sardent pour Saint-Eloi	4 415	6 770	+53,3 %	60
SIAEP Vallée de la Creuse pour Glénic	2 071	1 044	-49,6 %	
SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême, Jouillat, Saint-Fiel (estimation)	134 750	149 000	+10,6 %	60
SIAEP des 2 Sources (pour St Yrieix)	9 936	13 808	+39,0 %	60
SIAEP des 2 Sources (pour La Saunière/ St Laurent/Mazeirat/Ajain/Glénic sud)	82 656	86 657	-22,8 %	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	233 828	257 279	+10,0 %	60

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Rappel volumes vendus pour l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus pour l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Autres communes régie	657 278	609 705	
Guéret	697 211	713 140	
Part abonnés non domestiques	Non connu	Non connu	
Total vendu aux abonnés (V7)	1 354 489	1 322 845	-2,3%

V7 = volumes facturés + volumes comptabilisés (passés aux compteurs) mais non facturés (cas de dégrèvements)

Service de S.I.E. de l'Ardour ⁽²⁾	171	2 516	
Service de SIAEP des 2 Sources ⁽²⁾	69 350	61 100	
Total vendu à d'autres services (V3)	69 521	63 616	-8,5 %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaires : Echanges d'eau importants avec le SIAEP des 2 Sources et achat d'eau en totalité au SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême/Jouillat/St Fiel.

Certains points d'échange d'eau n'étant pas équipés de compteurs, les volumes achetés/vendus sont pour partie estimés. L'ensemble des points d'échange d'eau sera équipé de compteurs en 2024.

A Guéret, 3 abonnés sont de gros consommateurs (> 6000 m³/an). Il s'agit du Centre hospitalier, de l'EHPAD, de la gendarmerie.

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-211_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

1.6.5. Autres volumes



Volume consommation sans comptage (V8)	Rappel Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Ville de Guéret (estimation)	12 000	9 900	
Autres communes en régie (estimation)	2 600	3 000	
Volume consommation sans comptage (V8)	14 600	12 900	-11,6 %

Volume de service (V9)	Rappel Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Ville de Guéret	37 500	18 070	
Autres communes en régie	22 828	13 550	
Volume de service (V9)	60 328	31 620	-47,6 %

Les volumes de service sont majoritairement liés au fonctionnement des stations de traitement des eaux de surface (Courtille/Pisserate et Beaumont).

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Autres communes en régie	682 706	669 608	
Ville de Guéret	746 011	719 275	
Total Volume consommé autorisé (V6) V6 = V7 + V8 + V9	1 429 417	1 388 883	-2,8 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **773,5 km** au 31/12/2023 (774,4 kilomètres au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2022
0 € au 01/01/2023

Le tableau ci-dessous présente la part fixe (abonnement) la plus représentée et des parts variables (consommation) des communes en régie.

Tarifs		Au 01/01/2024	Rappel au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) – Moyenne des parts fixes			
	Abonnement DN 15 mm y compris location du compteur	85,00 €	75,00 €
	Abonnement DN _____	–	–
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	1,68 €/m ³	1,59 €/m ³
	Prix au m ³ de 51 à 150 m ³	2,1 €/m ³	1,99 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 150 m ³	2,51 €/m ³	2,38 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : redevance SEC23 ⁽²⁾	0,20 €/m ³	_____ €/m ³

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

(2) contribution au financement du syndicat supra SEC 23

Changements pour tarification 2024 :

- Part fixe minimale : 30,00 € HT/m³ Part fixe maximale : 85,00 € HT/m³
- Tarification progressive pour la part proportionnelle (3 tranches) identique pour toutes les communes

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 329/23 du 14/12/23 fixant les tarifs du service d'eau potable au 01/01/2024.
- Délibération n° 284/22 du 24/11/22 fixant les tarifs du service de l'eau potable au 01/01/2023
- Délibération n° 328/23 du 14/12/23 modalités de mise en place de la redevance s

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2024

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



La facture type ci-dessous est calculée à partir du montant de la part fixe la plus représentée (11 communes/24) et des parts variables (consommation) des communes en régie, telle que présentée au 2.1

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Rappel au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	85,00	75,00	13,3%
Part proportionnelle *	231,00	218,80	5,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	316,00	293,80	7,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre : redevance SEC23	24,00	—	—%
TVA (5,5 %)	20,22	17,68	14,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	71,82	45,28	58,6%
Total € TTC	387,82	339,08	14,4%
Prix TTC au m³	3,23	2,83	14,1%

* La part variable sur la tranche > 150 m³ (2.51 € HT/m³) n'est pas prise en compte dans le calcul de la facture type de 120 m³.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil d'exploitation des régies a validé le scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire des prix de l'eau potable sur une période de 10 ans, visant à réduire progressivement l'écart entre le Minimum tarifaire à 2,34 € TTC/m³ (Guéret) et le Maximum tarifaire à 3,05 € TTC/m³.

En 2023, l'écart est de 18 % ; il était de 30 % en 2022 (voir tableau ci-après).

Le détail des tarifs unitaires, coûts d'une facture d'eau de 120 m³ et prix € TTC au m³ par commune sont présentés dans un tableau récapitulatif ci-après pour l'année 2024.

Les factures type 120 m³ – Année 2024 des communes du périmètre de la régie de l'eau sont présentées en Annexes 1.1 à 1.4.

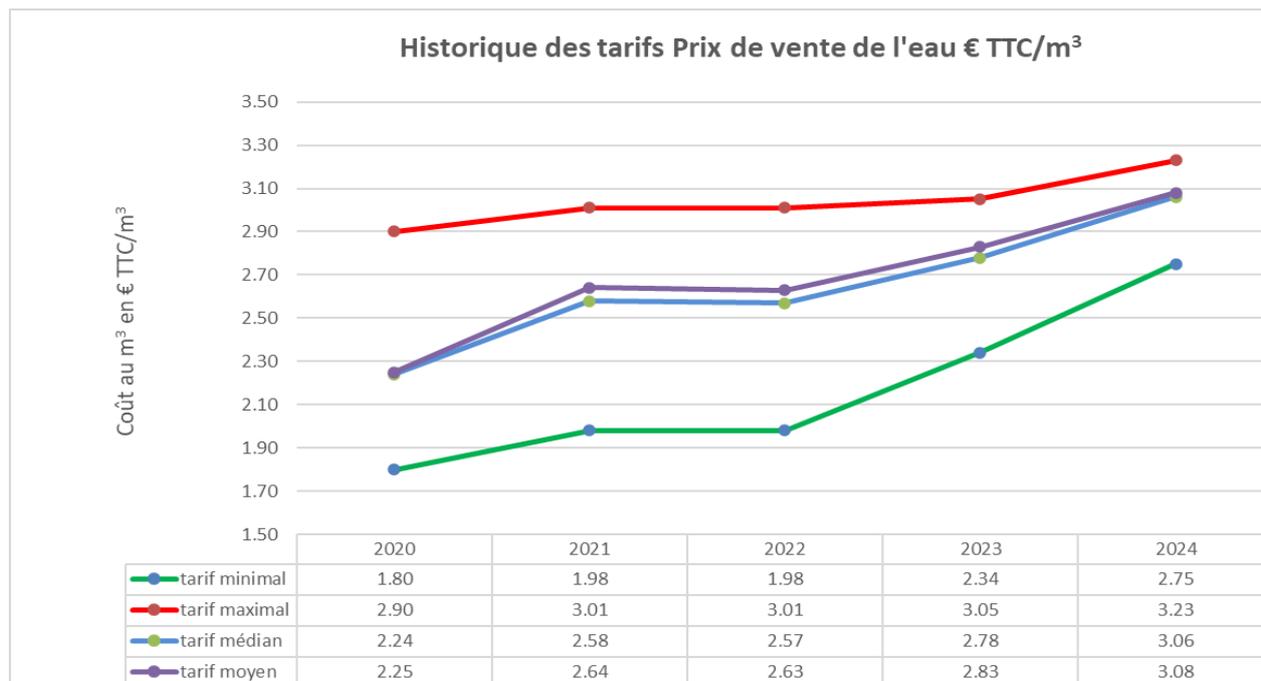
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

COMMUNE	VP.191 Part fixe € HT	Part variable € HT (tranches progressives)*		Part variable pour 120 m ³ € HT	VP.219 redevance SEC 23 € HT	VP.216 Redevance AELB € HT	Facture 120 m ³ € HT	VP.213 TVA (5,5 %) € HT	Facture 120 m ³ € TTC	D.102.0 2024 Prix au m ³ € TTC/m ³	Rappel 2023 Prix au m ³ € TTC/m ³
		Tranche 1 De 0 à 50 m ³	Tranche 2 De 51 à 150 m ³								
AJAIN	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
ANZEME	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
LA BRIONNE	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
BUSSIERE DUNOISE	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
LA CHAPELLE TAILLEFERT	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
GARTEMPE	65.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	347.60	19.12	366.72	3.06	2.78
GLENIC	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
GUERET	30.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	312.60	17.19	329.79	2.75	2.34
JOUILLAT	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
MAZEIRAT	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
MONTAIGUT LE BLANC	65.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	347.60	19.12	366.72	3.06	2.78
PEYRABOUT	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
LA SAUNIERE	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
SAVENNES	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
ST CHRISTOPHE	65.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	347.60	19.12	366.72	3.06	2.78
ST ELOI	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
ST FIEL	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
ST LAURENT	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
ST LEGER LE GUERETOIS	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
ST SILVAIN MONTAIGUT	65.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	347.60	19.12	366.72	3.06	2.78
ST SULPICE LE GUERETOIS	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
ST VAURY	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
ST VICTOR EN MARCHÉ	50.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	332.60	18.29	350.89	2.92	2.61
ST YRIEIX LES BOIS	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05
Minimum	30.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	312.60	17.19	329.79	2.75	2.34
Maximum	85.00	1.68	2.10	231.00	24.00	27.60	367.60	20.22	387.82	3.23	3.05

Ecart tarifaire maxi/mini : 17.6% 30.0%

2.3. Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020

Rappel : Calcul du tarif au m³ en €TTC sur facture type de 120 m³



- Resserrement de l'écart des tarifs entre minimum et maximum depuis 2020
- Augmentation sur une période de 5 ans de :
 - 52,7 % du tarif minimal,
 - 11,4 % du tarif maximal
 - 36,7 % des tarifs moyen et médian

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle**
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **1 322 845 m³** (1 338 158 m³ en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Mise en œuvre du plan de renouvellement de conduites AEP (autofinancement)

2.4. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 346 237,54	2 963 163,59	
<i>dont abonnements</i>	<i>475 249,51</i>	<i>565 684,48</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes (versement recettes Anzême/Jouillat/St Fiel)	481 888,29	293 425,07	
Total recettes de vente d'eau	2 828 125,83	3 256 588,66	+15,1 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevances Agence de l'eau)	133 206,84	266 277,14	
Autres recettes (frais branchements/compteurs)	33 427,16	95 589,50	
Total autres recettes	166 634,00	331 866,64	+99,2 %
Total des recettes	2 994 759,83	3 618 455,30	+20,8 %

Recettes globales de vente d'eau au 31/12/2023 :

- Total des recettes : **3 618 455 €** (2 994 760 € au 31/12/2022).
- Recettes hors travaux : **3 522 866 €**

Pour Guéret, seules les recettes des ventes d'eau de l'année 2023 ont été comptabilisées (facturation par la régie de l'eau).

Par souci de cohérence, le solde de versement des surtaxes du prestataire (solde facturation 2022) n'a pas été pris en compte. Cela représentait 805 317 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Rappel Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Rappel Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	269	6	249	10
Paramètres physico-chimiques	276	6	289	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Rappel taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	97,8 %	96%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,8 %	99%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	75,0 %	79,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,3	5,35
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	68,0 %	75,7 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,5 m³/j/km** (2,0 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1,4 m³/j/km** (1,8 en 2022).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,63	1,38	2,47	3,17	3,89
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%	0,07%	0,09%	0,24%	0,30%

Commentaire : le linéaire tient compte des longueurs de réseaux AEP renouvelés sur Guéret depuis 2019.

Au cours des 5 dernières années, **11,543 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,30 %** (0,24 % en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **68 %** (64 % en 2022).

3.5. Autre indicateur technique : données de consommation énergétique

Pour mesurer l'impact des hausses du prix de l'énergie, établir des comparatifs entre ouvrages et suivre l'évolution des coûts de l'énergie, le rapport 2023 présente un tableau récapitulatif des consommations et dépenses d'énergie électrique des installations d'eau potable du périmètre de la régie du Grand Guéret.

Tous les équipements référencés ne sont pas utilisateurs d'énergie électrique, mais sont intégrés dans la comptabilisation des volumes facturés. Cela permet d'obtenir des ratios moyennés sur le périmètre de la régie de l'eau potable.

COMMUNE	Equipements		volumes vendus 2023 m ³	Consommation énergie 2023 kWh	Coût énergie 2023 € HT	Ratio kWh/m ³ facturé	Coût au kWh € HT /kWh	Coût du kWh au m3 facturé € HT/m ³
	Station de pompage/surpresseur	station de traitement						
BUSSIERE DUNOISE	5	3	57 995	31 834	8 784.89	0.55	0.276	0.151
GLENIC (Villemôme)	4	1	23 647	28 746	7 762.05	1.22	0.270	0.328
LA CHAPELLE TAILLEFERT	2		17 572	4 780	1 561.29	0.27	0.327	0.089
GUERET	3	2	713 140	457 918	89 540.31	0.64	0.196	0.126
ST CHRISTOPHE/SAVENNES	3		15 934	24 263	6 605.09	1.52	0.272	0.415
ST ELOI			7 539	0	-	-	-	0.000
ST LEGER LE GUERETOIS	2		15 865	12 555	2 826.68	0.79	0.225	0.178
ST SULPICE LE GUERETOIS	4		83 571	666	490.22	0.01	0.736	0.006
ST VAURY / LA BRIONNE	7	2	95 581	88 966	24 930.75	0.93	0.280	0.261
ST VICTOR EN MARCHE	2		17 253	20 028	5 196.86	1.16	0.259	0.301
GARTEMPE / MONTAIGUT LE BLANC / ST SILVAIN MONTAIGUT	2		36 620	26 632	4 202.58	0.73	0.158	0.115
AJAIN / GLENIC sud / MAZEIRAT / LA SAUNIÈRE / ST LAURENT / ST YRIEIX LES BOIS Bourg	1	1	121 175	81 283	20 540.77	0.67	0.253	0.170
PEYRABOUT	1		6 256	12 138	3 392.05	1.94	0.279	0.542
TOTAL REGIE	36	9	1 212 148	789 809	175 833.54	0.65	0.223	0.145

Rappel données 2022	1 254 546	854 428	109 577,17	0,68	0,128	0.087
---------------------	-----------	---------	------------	------	-------	-------

Pour une consommation énergétique 2023 inférieure de 7,6 % à celle de 2022, le ratio Coût du kWh/m³ facturé a augmenté de 66,7 %.

Accusé de réception en préfecture : 08/10/2024
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

Les stations de potabilisation de Guéret (Courtille/Pisserate) représentent à elles seules :

- 58.8 % des volumes vendus (55,6 % en 2022)
- 58 % de la consommation énergétique globale (60,8 % en 2022)
- 50,9 % du coût global de l'énergie (56,4 % en 2022)

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

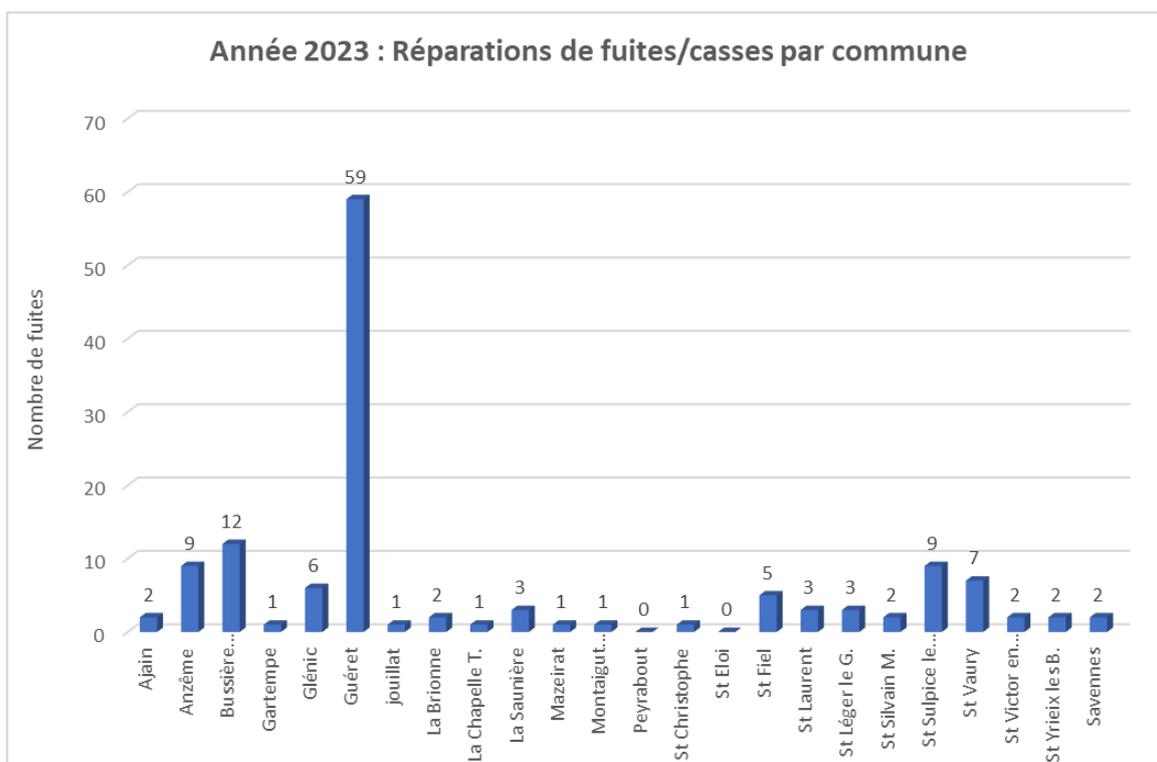


Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

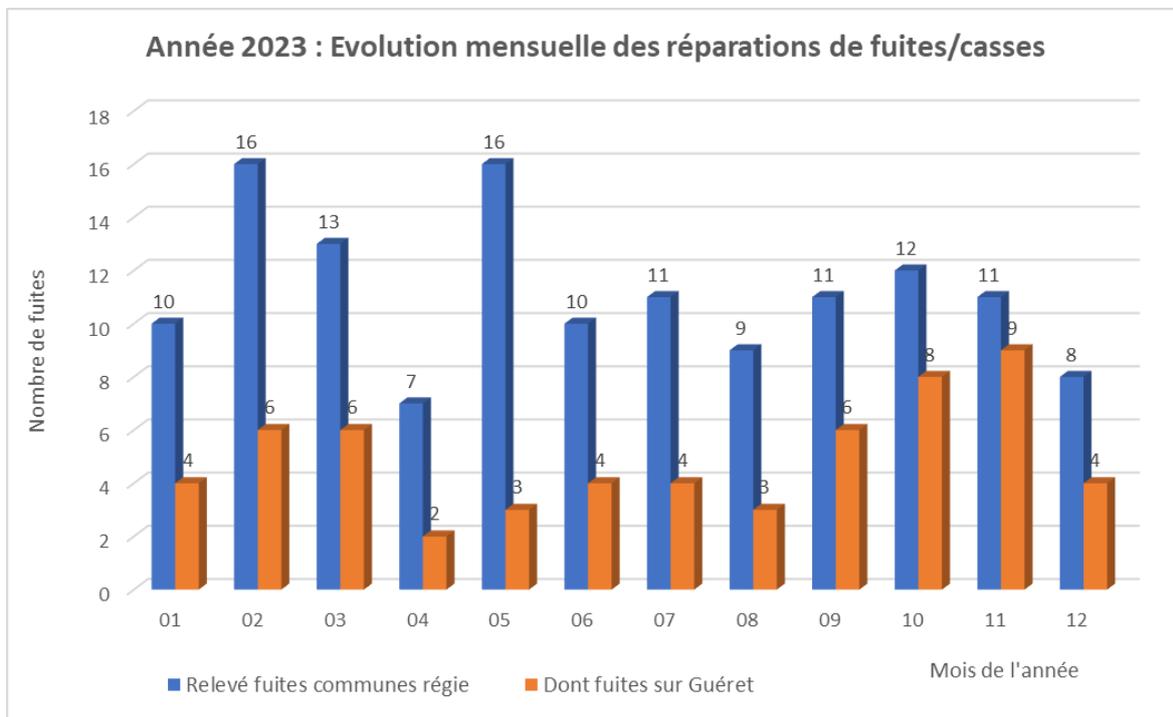
Pour l'année 2023, **134** interruptions de service non programmées ont été dénombrées (92 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **9,93 pour 1 000 abonnés** (6,82 en 2022).

Il est précisé que l'augmentation de la valeur de cet indicateur est essentiellement liée à un suivi plus précis des événements concourant à des interruptions de service non programmées (réparation de casses/fuites).



Le nombre de casses/fuites réparées sur Guéret en 2023 représente 44 % du total des fuites sur le périmètre de la régie.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024



3.7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100% en 2022).

3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 601 865,2	1 408 471
Epargne brute annuelle en €	1 199 159,72	433 070
Durée d'extinction de la dette en années	1,34	3,25

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de **1,34 ans** (3,25 en 2022).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	57 181,14	62 868,44
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 587 408,72	1 467 350,70
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	3,60	4,28

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de **3,6 %** (4,3 en 2022).

3.10. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : --

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **42**

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **3,1 pour 1000 abonnés** (3,9 en 2022).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Non connu	Non connu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



Travaux sur réseaux

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	644 773	519 101
Montants des subventions en €	1 029 355	29 350
Montants des contributions du budget général en €		

Les principaux secteurs ayant fait l'objet de renouvellement de conduites sont : Guéret - Rue du Chanoine Plazanet/Rond point d'Arfeuillère/Rue Gadet (139 405 € HT) ; Montaigut-le-Blanc - Villepréau (73 845 € HT) ; Saint-Fiel – Cher de Cerisier (87 972 € HT) ; St Victor en marche La Bussière (43 100 € HT) ;

Par ailleurs, des extensions de réseaux pour sécurisation AEP ont aussi été réalisés pour : Guéret Maupuy - St Sulpice Pierres Civières sur ressources (100 443 € HT) ; Peyrabout-Savennes (95 627 € HT) et Bussière D. la Size-Monneger (113 064 € HT).

Le plan de résilience signé en 2023 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (voir détail au 4.5) a permis de collecter en 2023 plus de 1 million d'euros de subventions pour les travaux sur réseaux (renouvellement conduites fuyardes et travaux de sécurisation).

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 340 296,48	1 408 471,27
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital en €	149 664,79
	en intérêts en €	44 432,90

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **647 429 €** (530 365 € en 2022). La dotation 2023 intègre les données du service de Sainte-Feyre (budget eau unique régie + DSP).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude et engagés en 2023/2024/2025	Montants prévisionnels en € HT
- Saint-Léger : travaux de protection des captages (en cours)	72 432
- Guéret : sectorisation réseau eau potable (2024) dans le cadre du diagnostic AEP	240 000
- Guéret Route de Chabrières : sécurisation par maillage de réseau (2024)	92 000
- La Brionne/Saint-Eloi : diagnostic réseaux AEP et SD (2024)	24 000
- Saint-Sulpice le Guéretois : travaux pour optimisation hydraulique des réseaux et mise en place de dispositifs de chloration (2024)	97 000
- Glénic - modification de réseau les Véchères (2024)	103 000
- Saint-Eloi – village de Faucoutance : renouvellement de réseau suite problématique CVM (2024)	78 309
- Diverses communes : mise en place de purges automatiques pour fiabilisation qualité eau potable (2024)	40 000
- Saint-Vaury : reconstruction de la station de traitement du LEP G. Roussillat (2025)	300 000
- Saint-Vaury - captage du Roudeau : traitement de neutralisation « le Chez » (2025)	448 000

Un plan de résilience a été engagé en 2023 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (délibération n° 110/23 du 10/05/2023) sur plusieurs axes dont :

- Appel à projet « fuites sur réseaux d'eau » : remplacement de conduites fuyardes pour 1 720 000 € HT, dont :

- Guéret : réseaux AEP Avenue du Poitou (2024)	240 000
- Anzême : réseau surpressé secteur « Chignaroche » (2024)	66 500
- Ajain : réseau liaison « Puy Gaillard-Rameix » (2024)	161 900
- Saint-Laurent : réseau centre-bourg (2024)	107 800

- Sécurisation AEP par interconnexion entre différents UDI pour un montant de 1 000 000 € HT, dont :

- Bussière Dunoise – la Size : abandon du captage et extension du réseau « les Vergnes-Monneger » (réalisé 2023)	113 064
- Sécurisation AEP « Pierres Civières-Maupuy » entre St Sulpice le G. et Guéret (réalisé 2023)	94 816
- Sécurisation AEP Savennes-Peyrabout (réalisé 2023)	115 000

- Travaux sur les périmètres de protection des captages (Guéret, Saint-Sulpice le Guéretois) : 800 000 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Voir ci-dessus

Accuse de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a accordé des abandons de créance pour un montant de **484,42 €**, soit **0,0004 €/m³** (0.0012 €/m³ en 2022).

Il n'y a pas eu de versements à un fonds de solidarité, soit **0 €/m³** pour l'année 2023.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu de convention pour des opérations de coopération décentralisée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Rappel Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 969	26 940
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	3,23	2,83
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96%	97,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99%	97,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	92
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,4%	75,0%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	2,0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,3%	0,24%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68%	64 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€] [€/m ³]	484 € 0,0004	1 686 € 0,0013
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,93	6,82
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	3,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,60%	4,28%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,09	3,9

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXES

	Page
<u>Annexe 1.1 à 1.4</u> : Factures Eau 120 m ³ Année 2024	29 à 32
<u>Annexe 2.1 à 2.19</u> : Bilans Qualité de l'eau distribuée - Année 2023	33 à 65
<u>Annexe 3</u> : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	66 à 69

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.1 : Facture eau 2024 - Prix au m³ = 2,75 € TTC/m³

GUERET



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23000 GUERET

SERVICE DES EAUX

10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Horaires :

Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

MME FACTURE TEST
0 RUE
23000 GUERET

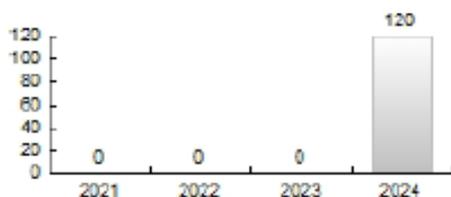
Paiement en ligne sur internet

www.payfip.gouv.fr

Code collectivité 039435

Référence : 2024-EA-00-2414854

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2414854 du 09/12/2024

Eau

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Vous consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00248 €

	Montants
Abonnement	31,65
Consommation	298,15

Total de la facture **329,80**

Ce montant est à régler A RECEPTION **329,80 €**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						285,00	15,68	300,68
ABONNEMENT EAU	01/01/2024		366 jours		30,00	30,00	1,65 (5.5%)	31,65
CONSOMMATION EAU	01/01/2024	1 à 50	50 m3		1,68	84,00	4,62 (5.5%)	88,62
CONSOMMATION EAU	01/01/2024	51 à 150	70 m3		2,10	147,00	8,09 (5.5%)	155,09
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120 m3		0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						27,60	1,52	29,12
REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	01/01/2024		120 m3		0,23	27,60	1,52 (5.5%)	29,12
Total de votre facture						312,60	17,20	329,80
Montant total à payer						312,60	17,20	329,80

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.2 : Facture eau 2024 - Prix au m³ = 2,92 € TTC/m³
LA BRIONNE, BUSSIÈRE D., LA CHAPELLE T., ST-ELOI,
ST LEGER LE G., ST SULPICE LE G., ST VAURY, ST VICTOR EN M.



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23320 BUSSIÈRE DUNOISE

SERVICE DES EAUX

10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service_eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Horaires :

Lundi au jeudi 8h-12h; 13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

MME FACTURE TEST

0 RUE
23320 BUSSIÈRE DUNOISE

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039435
Référence : 2024-EA-00-2414854

Facture de solde n° 2024-SEM / 2414854 du 09/12/2024

Eau

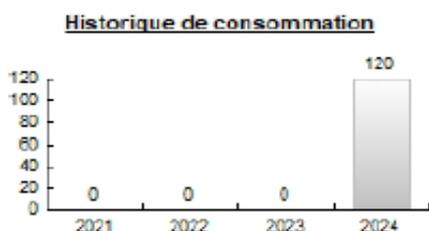
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00248 €

	Montants
Abonnement	52,75
Consommation	298,15

Total de la facture 350,90



Ce montant est à régler A RECEPTION 350,90 €

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						305,00	16,78	321,78
ABONNEMENT EAU	01/01/2024		366 jours		50,00	50,00	2,75 (5.5%)	52,75
CONSOMMATION EAU	01/01/2024	1 à 50	50 m3		1,68	84,00	4,62 (5.5%)	88,62
CONSOMMATION EAU	01/01/2024	51 à 150	70 m3		2,10	147,00	8,09 (5.5%)	155,09
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120 m3		0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						27,60	1,52	29,12
REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	01/01/2024		120 m3		0,23	27,60	1,52 (5.5%)	29,12
Total de votre facture						332,60	18,30	350,90
Montant total à payer						332,60	18,30	350,90

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.3 : Facture eau 2024 - Prix au m³ = 3,06 € TTC/m³
GARTEMPE, MONTAIGUT LE B., ST CHRISTOPHE, ST SILVAIN M.



Référence à appeler : N° du contrat : 893034-1
 Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
 23320 GARTEMPE

SERVICE DES EAUX
 10 Rue de l'ancienne poudrière
 23000 GUERET
 Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500147

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Horaires :
 Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
 Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

MME FACTURE TEST
 0 RUE
 23320 GARTEMPE

Paiement en ligne sur internet
www.payfip.gouv.fr
 Code collectivité 039435
 Référence : 2024-EA-00-2414854

Facture de solde n° 2024-SEM / 2414854 du 09/12/2024

Eau

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
 Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

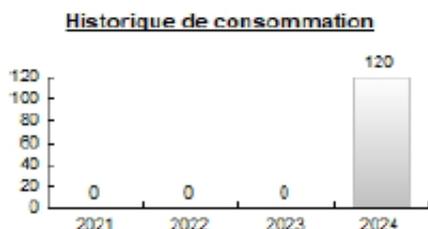
Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Vous consommation d'eau 120 m³
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00248 €

	Montants
Abonnement	68,58
Consommation	298,15

Total de la facture 366,73

Ce montant est à régler A RECEPTION 366,73 €



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						320,00	17,61	337,61
ABONNEMENT EAU	01/01/2024		366 jours		65,00	65,00	3,58 (5.5%)	68,58
CONSUMMATION EAU	01/01/2024	1 à 50	50 m3		1,68	84,00	4,62 (5.5%)	88,62
CONSUMMATION EAU	01/01/2024	51 à 150	70 m3		2,10	147,00	8,09 (5.5%)	155,09
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120 m3		0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						27,60	1,52	29,12
REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	01/01/2024		120 m3		0,23	27,60	1,52 (5.5%)	29,12
Total de votre facture						347,60	19,13	366,73
Montant total à payer						347,60	19,13	366,73

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-211_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 1.4 : Facture eau 2024 - Prix au m³ = 3,23 € TTC/m³

AJAIN, ANZEME, GLENIC, JOUILLAT, MAZEIRAT, PEYRABOUT, LA SAUNIÈRE, SAVENNES, ST FIEL, ST LAURENT, ST YRIEIX LES B.



Référence à rappeler : N° du contrat : 893034-1
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE
23380 AJAIN

SERVICE DES EAUX

10 Rue de l'ancienne poudrière
23000 GUERET
Tél : 05.55.41.72.72
usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
SIRET : 20003482500147

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Horaires :

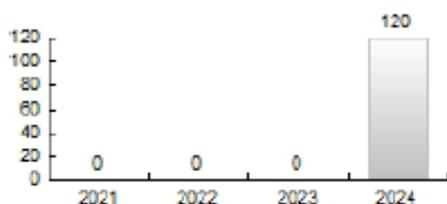
Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30
Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

MME FACTURE TEST
0 RUE
23380 AJAIN

Paiement en ligne sur internet

www.payfip.gouv.fr
Code collectivité 039435
Référence : 2024-EA-00-2414854

Historique de consommation



Facture de solde n° 2024-SEM / 2414854 du 09/12/2024

Eau

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Vous consommation d'eau **120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00248 €

	Montants
Abonnement	89,68
Consommation	298,15

Total de la facture **387,83**

Ce montant est à régler A RECEPTION **387,83 €**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						340,00	18,71	358,71
ABONNEMENT EAU	01/01/2024		366 jours		85,00	85,00	4,68 (5.5%)	89,68
CONSOMMATION EAU	01/01/2024	1 à 50	50 m3		1,68	84,00	4,62 (5.5%)	88,62
CONSOMMATION EAU	01/01/2024	51 à 150	70 m3		2,10	147,00	8,09 (5.5%)	155,09
REDEVANCE SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	01/01/2024		120 m3		0,20	24,00	1,32 (5.5%)	25,32
Organismes publics						27,60	1,52	29,12
REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	01/01/2024		120 m3		0,23	27,60	1,52 (5.5%)	29,12
Total de votre facture						367,60	20,23	387,83
Montant total à payer						367,60	20,23	387,83

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.1 : BILAN QUALITE EAU 2023 GUERET

ZONE DE DISTRIBUTION : GUERET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 10 captages. L'eau est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GUERET), soit 12698 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 28
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 9,53 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVOIR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 7,72 °f
Valeur maxi : 9,3 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Bonne reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 28
Valeur moyenne : 234 microS/cm
Valeur maxi : 340 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000065

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

Accusé de réception en préfecture [@ars.sante.fr](mailto:ars.sante.fr)
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.2 : BILAN QUALITE EAU 2023 ANZEME/SAINT-FIEL



ZONE DE DISTRIBUTION : ANZEME-SAINT FIEL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 Eau de bonne qualité bactériologique. L'eau distribuée présente des concentrations en Trihalométhanes (4 substances) élevées, avec un dépassement ponctuel. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été mis en place. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA CREUSE. L'eau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 1669 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 4 mg/L Valeur maxi : 6,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 174 Valeur maxi : 0,014 microgramme/L
TRIHALOMÉTHANES	C Dépassements ponctuels de la limite réglementaire	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 66,2 microgramme/L Valeur maxi : 162 microgramme/L

- #### Quelques conseils
- FLUOR**

 Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
 - SAVEUR-COULEUR**

 Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 - PLOMB**

 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 - RÉSEAU PRIVÉ**

 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 11,6 °f Valeur maxi : 12,3 °f

Pour aller plus loin


 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.aaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024
 UDI 023004113

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.3 : BILAN QUALITE EAU 2023 GLENIC BOURG (UDI GLENIC Villemôme – Les Ecures)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GLENIC

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VILLEMOME 1, VILLEMOME 2, VILLEMOME 3, VILLEMOME 4. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GLENIC), soit 397 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 19 mg/L
Valeur maxi : 19 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 1
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,75 °f
Valeur maxi : 10 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Bonne reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 248 microS/cm
Valeur maxi : 254 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000644

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.4 : BILAN QUALITE EAU 2023 JOUILLAT

ZONE DE DISTRIBUTION : JOUILLAT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PEUME 1, PEUME 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 333 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 6
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 7,15 mg/L
Valeur maxi : 9,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,1 °f
Valeur maxi : 9,7 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.aupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023004112

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT SULPICE LE G. BOURG



ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GUERETOIS BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique convenable nécessitant toutefois la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BANASSAT 1 AVAL, BANASSAT 2 GAUCHE, BANASSAT 3 DROIT, BANASSAT 4. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 1040 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Qualité satisfaisante, quelques dépassements de références de qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 6,85 mg/L
Valeur maxi : 7,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,005 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,2 °f
Valeur maxi : 1,2 °f

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.sau.potabilite.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000151

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT SULPICE LE G. MAZAUDOUeix



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GUERETOIS MAZAUDOUeix

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES BETOULLES, PIERRES CIVIERES. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 597 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 14,5 mg/L
Valeur maxi : 15 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,75 °f
Valeur maxi : 1,8 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.sau.potable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000152

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT SULPICE LE G. LES COUSSIERES



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GTOIS LES COUSSIERES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES COUSSIERES 1, LES COUSSIERES 2, LES COUSSIERES 3. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 212 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 6,95 mg/L
Valeur maxi : 7,2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1 °f
Valeur maxi : 1 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000154

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.5 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT SULPICE LE G. LONGECHAUD



ZONE DE DISTRIBUTION : ST SULPICE LE GUERETOIS LONGECHAUD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.	C <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHERPELAT 1, CHERPELAT 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS), soit 77 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	C	Anomalies régulières
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 93 % Valeur maxi : 3 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 8,85 mg/L Valeur maxi : 8,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 143 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020

Quelques conseils

- FLUOR**

 Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
- SAVEUR-COULEUR**

 Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- PLOMB**

 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- RÉSEAU PRIVÉ**

 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,3 °f Valeur maxi : 1,3 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UIDI 023000153

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2023 BUSSIÈRE DUNOISE BOURG



ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIÈRE DUNOISE BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité bactériologique.
Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BALSAC 1, BALSAC 2, BALSAC 3, BALSAC 4, PEU CHAUD 1, PEU CHAUD 2, PEU JARISSOU 1, PEU JARISSOU 2, PEU JARISSOU 3, PEU JARISSOU 4, PEU JARISSOU 5. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIÈRE-DUNOISE), soit 673 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUÉRET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUÉRET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,05 mg/L
Valeur maxi : 9,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 7,9 °f
Valeur maxi : 8,1 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Faible reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 193 microS/cm
Valeur maxi : 210 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000013

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2023 BUSSIERE DUNOISE CESSAC



ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIERE DUNOISE CESSAC

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CESSAC 1, CESSAC 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIÈRE-DUNOISE), soit 114 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 n/100 ml
 Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 11 mg/L
 Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 143
 Valeur maxi : 0 microgramme/L
 Année prise en compte : 2019

Quelques conseils



FLUOR
 Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
 Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 8,8 °f
 Valeur maxi : 9 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000017

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2023 BUSSIÈRE DUNOISE LA VERGNE



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIÈRE DUNOISE LA VERGNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA VERGNE. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIÈRE-DUNOISE), soit 104 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUÉRET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUÉRET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 7,5 mg/L
Valeur maxi : 7,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,55 °f
Valeur maxi : 1,6 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000015

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUÉRET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2023 BUSSIÈRE DUNOISE LE MONT



ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIÈRE DUNOISE LE MONT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MAUMONT 1, MAUMONT 2, MAUMONT 3. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIÈRE-DUNOISE), soit 83 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,3 mg/L
Valeur maxi : 10 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVOIR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,55 °f
Valeur maxi : 1,6 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000014

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.6 : BILAN QUALITE EAU 2023 BUSSIÈRE DUNOISE LA SIZE



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BUSSIÈRE DUNOISE LA SIZE (ABA)

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique insuffisante toutefois le changement de ressource mise en place en fin d'année 2023 permettra d'assurer une meilleure qualité de l'eau distribué.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 6 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BUSSIÈRE-DUNOISE), soit 10 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUÉRÉT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUÉRÉT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 72 %
Valeur maxi : 80 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 2,2 mg/L
Valeur maxi : 2,2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 1,5 °f
Valeur maxi : 1,5 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000020

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUÉRÉT Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT VAURY BOURG



ZONE DE DISTRIBUTION : ST VAURY BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau.
Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE ROUDEAU 1, LE ROUDEAU 2, LE ROUDEAU 3, LE ROUDEAU 4, VILLESTIVAUD 1, VILLESTIVAUD 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VAURY), soit 503 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 80 %
Valeur maxi : 1 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 12,6 mg/L
Valeur maxi : 15 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,8 °f
Valeur maxi : 1,8 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Faible reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 82,4 microS/cm
Valeur maxi : 88,5 microS/cm

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UIDI 023000155

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT VAURY LE MONT-CEROUX



ZONE DE DISTRIBUTION : ST VAURY CEROUX

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité bactériologique. Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT VALERY. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VAURY), soit 347 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 n/100 ml
 Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 3,15 mg/L
 Valeur maxi : 3,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 174
 Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 0,95 °f
 Valeur maxi : 1 °f

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine.

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur moyenne : 129 Bq/L
 Valeur maxi : 129 Bq/L

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000158

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT VAURY LE PEYROUX



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST VAURY LE PEYROUX

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau.
Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE F3 DE ROCHES. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VAURY), soit 295 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 83 %
Valeur maxi : 1,11 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 20 mg/L
Valeur maxi : 23 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,072 microgramme/L (atrazine déséthyl)

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 4,2 °f
Valeur maxi : 5,9 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Faible reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 164 microS/cm
Valeur maxi : 206 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000157

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

ars-dd73.sante-environnement@ars.sante.fr @
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.7 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT VAURY MONDON/LA BRIONNE



ZONE DE DISTRIBUTION : LA BRIONNE ST VAURY MONDON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 Qualité bactériologique convenable nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau. Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VILLESTIVAUD 1, VILLESTIVAUD 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 625 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	B	Qualité convenable
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 31,8 mg/L Valeur maxi : 33 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 174 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

- FLUOR**

 Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.
- SAVEUR-COULEUR**

 Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- PLOMB**

 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- RÉSEAU PRIVÉ**

 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 13,4 °f Valeur maxi : 13,9 °f
RADON	Présence naturelle de radon
Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 152 Bq/L Valeur maxi : 152 Bq/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Bonne reminéralisation
Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 312 microS/cm Valeur maxi : 326 microS/cm

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024
 UDI 023000156

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240826-21-1-24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.8 : BILAN QUALITE EAU 2023 GARTEMPE (par UDI MONTAIGUT LE B./ST SILVAIN M.)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GARTEMPE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique convenable nécessitant cependant une surveillance accrue du système de désinfection.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MONTPEYROUX 1, MONTPEYROUX 2, MONTPEYROUX 3, MONTPEYROUX 4, MONTPEYROUX 5. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 378 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 92 %
Valeur maxi : 1 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 15 mg/L
Valeur maxi : 15 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,014 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,1 °f
Valeur maxi : 2,1 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000200

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.9 : BILAN QUALITE EAU 2023 MONTAIGUT LE B./SAINT-SILVAIN M. (par UDI MONTAIGUT Bourg)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MONTAIGUT ST SILVAIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTAIGUT BOURG. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 324 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 36,5 mg/L
Valeur maxi : 37 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,032 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau douce

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 4,55 °f
Valeur maxi : 4,7 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 21/09/2024

UDI 023000201

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40209 23006-GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.10 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-SILVAIN M. SOUS LA FAYE



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST SILVAIN MONT.SOUS LA FAYE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOUS LA FAYE- ST SILVAIN M.. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 42 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2020, 2021, 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 8,4 mg/L
Valeur maxi : 8,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 172
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVOIR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 2,4 °f
Valeur maxi : 2,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000202

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.11 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-LEGER LE G. BOURG



ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER LE GUERETOIS BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 Eau de bonne qualité bactériologique.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE BOURG. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS), soit 254 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 12 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 174 Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

WATER-COLOUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,4 °f Valeur maxi : 1,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024
UDI 023000135

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.11 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-LEGER LE G. LA RUE BASSE



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER LA RUE BASSE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de désinfection de l'eau.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA RUE BASSE. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS), soit 61 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C Anomalies régulières (références de qualité)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 12 mg/L
Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 1
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,7 °f
Valeur maxi : 1,7 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000138

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.11 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT LEGER LE G. LES BETOULLES



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER LES BETOULLES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES BETOULLES. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS), soit 94 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 13,5 mg/L
Valeur maxi : 14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 172
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,5 °f
Valeur maxi : 1,5 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.aasupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000136

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.12 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-VICTOR EN M.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST VICTOR

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BEAUVAIS 1, BEAUVAIS 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-VICTOR-EN-MARCHE), soit 355 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 8,4 mg/L
Valeur maxi : 8,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,2 °f
Valeur maxi : 2,3 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/03/2024

UDI 023000159

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.13 : BILAN QUALITE EAU 2023 LA CHAPELLE-TAILLEFERT BOURG

ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE TAILLEFERT BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MONTMALLET 1 GAUCHE, MONTMALLET 2 DROIT. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)), soit 291 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 7,8 mg/L
Valeur maxi : 8,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,55 °f
Valeur maxi : 1,6 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000024

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE TAILLEFERT-LARDILLER

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique convenable malgré une contamination ponctuelle et de faible ampleur observée en novembre 2023.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUY DU CHIROUX. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)), soit 144 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 91 %
Valeur maxi : 1,11 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 14,5 mg/L
Valeur maxi : 16 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 172
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2021

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,35 °f
Valeur maxi : 1,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000025

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.14 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-ELOI BOURG



ZONE DE DISTRIBUTION : ST ELOI BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTPIGEAUD. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-ELOI), soit 124 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**
 Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **3,9 mg/L**
 Valeur maxi : **4,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
 Conformité : **100 %**
 Nombre de substances recherchées : **143**
 Valeur maxi : **0 microgramme/L**
 Année prise en compte : **2019**

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
 Valeur moyenne : **1,65 °f**
 Valeur maxi : **1,7 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000123

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.14 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-ELOI DROUILLE (achat d'eau par SARDENT)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST ELOI DROUILLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MATHUBERT 1, MATHUBERT 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-ELOI), soit 23 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2020, 2021, 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 10,5 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,3 °f
Valeur maxi : 2,3 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000124

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.15 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-CHRISTOPHE/SAVENNES



ZONE DE DISTRIBUTION : ST CHRISTOPHE SAVENNES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MASGIRAL. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 324 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUERÉT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLO GUERÉT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 n/100 ml
 Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 7,2 mg/L
 Valeur maxi : 7,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 172
 Valeur maxi : 0 microgramme/L
 Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 1,4 °f
 Valeur maxi : 1,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2024

UDI 023000118

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.16 : BILAN QUALITE EAU 2023 PEYRABOUT/SAVENNES



ZONE DE DISTRIBUTION : PEYRABOUT SAVENNES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique convenable nécessitant cependant une surveillance accrue du système de désinfection.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PEYRABOUT. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 197 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15
 Conformité : 93 %
 Valeur maxi : 2 n/100 ml
 Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 9,75 mg/L
 Valeur maxi : 10 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 143
 Valeur maxi : 0 microgramme/L
 Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 1,4 °f
 Valeur maxi : 1,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000230

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.17 : BILAN QUALITE EAU 2023 SAINT-YREIX BOURG



ZONE DE DISTRIBUTION : ST YRIEIX LES BOIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES SECHAUDS 1, LES SECHAUDS 2, PETILLAT 1, PETILLAT 2, PETILLAT 3, PETILLAT 4, PETILLAT 5, PETILLAT 6, ST YRIEIX 1, ST YRIEIX 2. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 295 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,95 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0,011 microgramme/L

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,35 °f
Valeur maxi : 1,4 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/08/2024

UDI 023000231

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 2.18 : BILAN QUALITE EAU 2023 LA SAUNIERE/ST LAURENT



ZONE DE DISTRIBUTION : ST LAURENT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Qualité bactériologique convenable malgré une contamination ponctuelle observée en décembre 2023. Il est nécessaire cependant d'apporter une surveillance accrue du poste de désinfection.

B

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CHIROUX 2 AVAL, LE CHIROUX AMONT, LES SECHAUDS 1, LES SECHAUDS 2, PETILLAT 1, PETILLAT 2, PETILLAT 3, PETILLAT 4, PETILLAT 5, PETILLAT 6, PEYRABOUT, ST YRIEIX 1, ST YRIEIX 2. L'eau est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 commune, soit 1203 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15
Conformité : 93 %
Valeur maxi : 19 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 7,82 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 174
Valeur maxi : 0,014 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



SAVOIR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 4,04 °f
Valeur maxi : 16,7 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023000233

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 55 51 81 24

ars-dd23_santeenvironnement@ars.sante.fr @
Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ANNEXE 2.19 : BILAN QUALITE EAU 2023 MAZEIRAT/AJAIN/GLENIC SUD-EST



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : AJAIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CHIROUX 2 AVAL, LE CHIROUX AMONT, LE MASPOMMIER 1G, LE MASPOMMIER 2INT, LE MASPOMMIER 3D, LE TIGOULET GOUTTES, LES SECHAUDS 1, LES SECHAUDS 2, PETILLAT 1, PETILLAT 2, PETILLAT 3, PETILLAT 4, PETILLAT 5, PETILLAT 6, PEYRABOUT, ST YRIEIX 1, ST YRIEIX 2, TIGOULET 1+2. L'eau est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 1 communes, soit 1074 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **6,06 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



EAU-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **2,65 °f**
Valeur maxi : **16,7 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2024

UDI 023001134

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

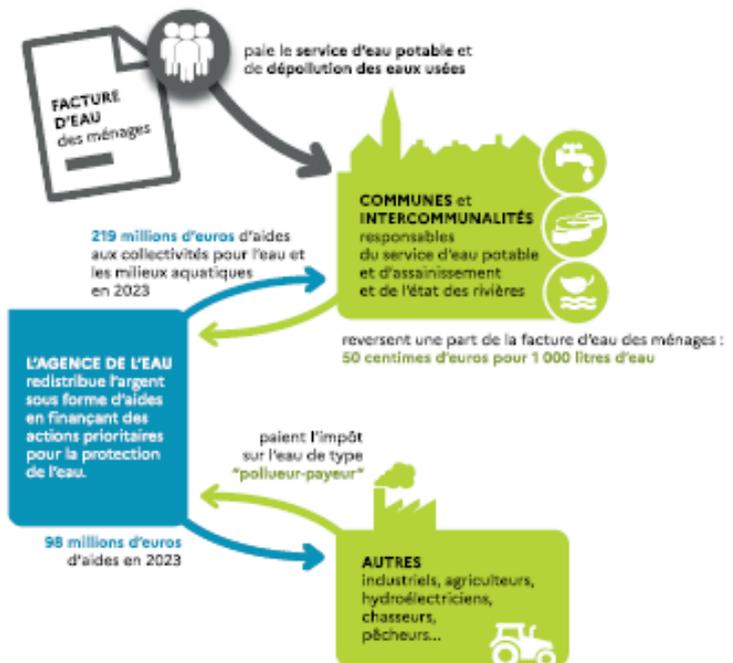
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **l'utilisateur ou à la présidente de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou la présidente de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20240926-211_24-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2024
 Date de réception préfecture : 08/10/2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2

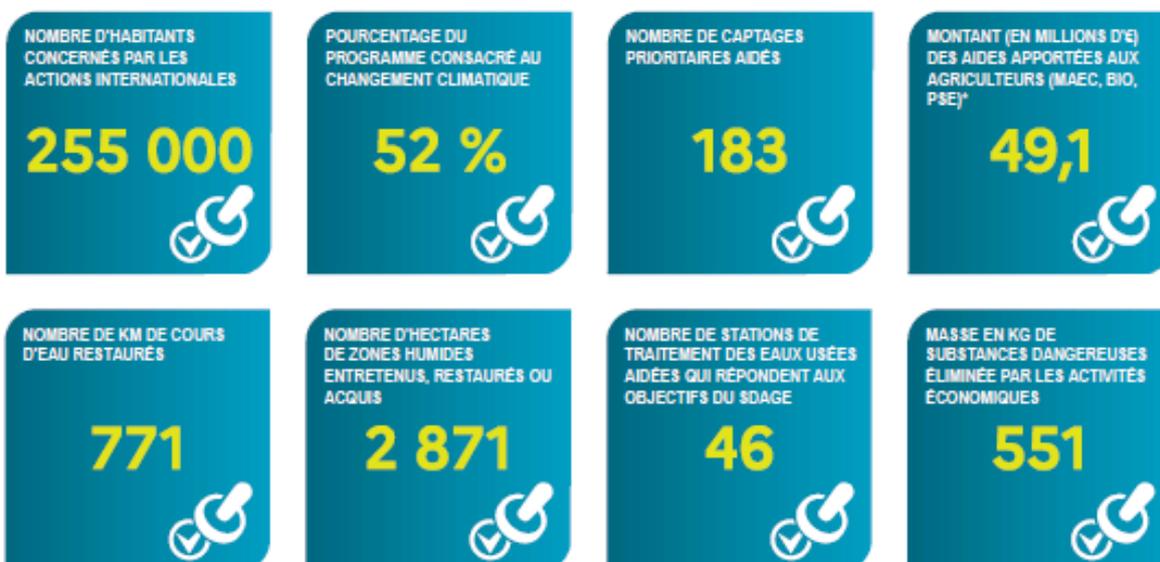
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Rédaction : AELB/CJ • Mars 2024 • Imprimé sur papier PEFC®



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. ● ● ●



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-211_24-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024